

Commune :

N° interne de référence PIGEON (YPRESIA) :

N° interne du bureau d'études :

Dossier déposé en Mairie le :

Date de réalisation de l'étude :

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE du CONTROLE de CONCEPTION DES FILIERES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(à remettre à la Mairie en deux exemplaires)

Ce dossier est conçu pour le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif réalisé par la commune en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2224-8 et L2224-10), du décret du 03.06.1994, du 27 Avril 2012, du 07 Septembre 2009 modifié et celui du 21 Juillet 2015 et selon le règlement de Fougères Agglomération téléchargeable sur le site de Fougères Agglomération. Le contrôle de conception est facturé : 93,64 Euros (Délibération de Fougères Agglomération du 09/12/2024).

Merçi de joindre le règlement (à l'ordre de PIGEON Eau) au bon de commande, puis l'envoyer à PIGEON Eau et Solutions, La Garenne, 50260 Ducey-les-Chéris. Le chèque sera encaissé après réalisation du contrôle.

Contacts PIGEON : au 02 21 23 00 04 ou par mail à spanc.fa@groupe-pigeon.com

INFORMATIONS GENERALES :**Nature de la demande :**

- ☐ Demande de **permis de construire** d'une construction **neuve**
☐ Demande de **permis de construire** d'une construction déjà **existante**
(transformation, agrandissement)
☐ De la **réhabilitation ou la création** d'une installation sans permis de construire
☐ D'une **mise aux normes**

N° :

N° :

Coordonnées du demandeur :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tel : Port : Mail :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Nom de l'ancien propriétaire (si changement) :

Références cadastrales des parcelles : Section : Parcelles :

CARACTERISTIQUES DU PROJET :**Mise en place de l'installation****Concepteur** du projet (bureau d'études, maitres d'œuvres, etc...)

Nom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tel : Mail :

Caractéristiques de l'immeuble

Type d'habitat :

☐ Hameau ☐ Maison isolée ☐ Zone urbaine Superficie du terrain : Superficie disponible pour ANC :

Type de logement :

☐ Habitation individuelle ☐ Bâtiment comportant plusieurs logements ☐ Autres locaux (gîte, camping,...)

Type de résidence :

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre

Nombre de pièces principales : Nombre de chambres : Nombre d'occupants permanents : Nombre d'EH :

Mode d'alimentation en eau potable : ☐ Réseau adduction public ☐ Puits ou forageSi présence de puits, forage, etc,...à proximité de l'installation : *(il peut s'agir d'un captage sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine)*☐ Ouvrage déclaré en Mairie pour alimentation humaine (tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R-214-5 du Code de l'environnement, est déclaré en Mairie)☐ Ouvrage non utilisé pour alimentation humaine, préciser son utilisation (arrosage légumes, lavage voiture, etc,).....☐ Distance entre le captage et l'installation prévue est-elle prévue supérieure à 35m ? *(la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir un eau propre à la consommation humaine)*

Destination des eaux pluviales :

- ☐ Réseau de surface (fossé, caniveau, écoulement sur parcelle,...)
☐ Infiltration dans le sol (drains, puisard,...)
☐ Rétention (cuve, mare,...)

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas rejoindre le dispositif d'assainissement

- ☐ Nappe d'eau présente à moins de 1m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux)
Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire

- ☐ Zone inondable

IMPORTANT (dossier non instruit si non renseigné)

- ☐ Installation située en zone à enjeu sanitaire ou environnementale, préciser (périmètre de captage, zone de baignade,...)
etc...) :

Caractéristiques de l'installation projetée

- Prétraitement/ traitement primaire :

- ☐ Fosse toutes eaux : Volume : ☐ Bac dégraisseur : Volume :
☐ Autre :

- Traitement

Traitement et infiltration dans le sol

- ☐ Tranchée d'infiltration : nb de tranchées : Longueur totale :
☐ Filtre à sable non drainé de m2 ☐ Tertre d'infiltration de m2 ☐ Lit d'épandage de m2

Traitement par filtres drainés

- ☐ Filtre à sable vertical drainé de m2 ☐ Lit à massif de zéolithe de m2

Filière agréée :

- ☐ Nom commercial : ☐ Fabricant : ☐ Dimensionnement :
☐ Agrément national :

IMPORTANT (dossier non instruit si non renseigné)

Le bureau d'études doit informer les particuliers des différentes installations existantes, des différentes solutions selon leur terrain avec les avantages et inconvénients de chacune. Il doit s'assurer que le propriétaire est bien informé des besoins d'entretien de la filière choisie, et des coûts de ces entretiens. De ce fait, une attestation par laquelle le pétitionnaire aura pris connaissance des conditions de pose, de maintenance, d'entretien et de vidange devra être annexée à ce formulaire.

Attestation téléchargeable sur le site de Fougères Agglomération (Rubrique : Vous êtes un particulier – Vous construisez, vous réhabilitez)

- ☐ Attestation jointe au dossier

Rejet :

- ☐ Infiltration : Dimensionnement :
☐ Milieu superficiel : ☐ Fossé ☐ Réseau pluvial ☐ Puits d'infiltration (sous dérogation)

Gestionnaire du milieu récepteur (commune, département, privé, autre) :

Autorisation de rejet jointe au dossier ☐ oui ☐ non (document téléchargeable sur le site de Fougères Agglomération – Rubrique : Vous êtes un professionnel – Formulaire pour demande autorisation de rejet)

IMPORTANT (dossier non instruit si non renseigné)

Les eaux usées traitées sont rejetées vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, réseau d'eau pluviale, mare, rivière) s'il est démontré par le bureau d'études qu'aucune autre solution n'est envisageable : Justificatif :

En l'absence de justificatif réel sur la possibilité d'infiltration, un test de perméabilité de sol pourra être demandé afin de déterminer les performances d'infiltration et ainsi justifier cette solution.

LES PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE sont indiqués sur le règlement de Fougères Agglomération

REMARQUE IMPORTANTE :

EN AUCUN CAS, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.

Fait à, le, Signature

Si le pétitionnaire souhaite recevoir l'avis du SPANC uniquement par courriel

merci d'indiquer l'adresse mail :

- ☐ DOSSIER RECEVABLE PAR PIGEON Eau, le :
☐ DOSSIER NON RECEVABLE PAR PIGEON Eau, le :

Justificatif :

.....